

ment draconien et immédiat de ces politiques pourrait remédier à la situation. Le mandat du gouvernement a été marqué par une augmentation du chômage et des prix. C'est la marque distinctive du gouvernement depuis son accession au pouvoir. C'est une triste histoire d'espoirs déçus. Au milieu de tout cela, on nous présente une mesure qui cherche à induire en erreur les Canadiens, une mesure présentée sous le couvert d'une réforme fiscale générale mais qui n'en est pas une. Son adoption ne contribuerait guère à renforcer l'économie. Selon le Conseil économique, l'économie canadienne devrait croître au taux annuel de 5½ p. 100 seulement pour empêcher l'aggravation du chômage actuel. Comme le gouvernement a tenu la bride serrée au pays dans sa lutte contre l'inflation, il était naturel que le chômage augmente.

• (12.50 p.m.)

En juillet de cette année, nous avons vu démarrer un programme de publicité qui, psychologiquement, cherche à rejeter la responsabilité sur autrui. «Vous tenez l'avenir économique du Canada entre vos mains; l'économie compte sur le secteur privé pour créer de nouvelles richesses et des emplois». Voici quelle était la teneur d'une annonce. Un économiste a écrit ce qui suit au sujet de la campagne:

La campagne porterait à rire si elle n'était pas si insidieuse, si le gouvernement n'avait pas la déplorable tendance de résoudre les problèmes économiques et sociaux récalcitrants par l'éblouissement des relations publiques.

Une autre annonce disait: «Les gens demeurent notre plus importante ressource». J'ai du mal à le croire. Le premier ministre nous dit que nous devons nous accommoder du chômage et il en décrit les misères comme un malheureux effet secondaire qu'on ne peut éviter. Le premier ministre ne sait pas ce que c'est que d'être en chômage. Trop peu de députés le savent ou ont une idée de son effet démoralisant pour l'être humain, des jours perdus, de l'impuissance qu'on ressent quand il se prolonge.

Le chômeur vit dans une société d'abondance qui, au moyen d'une publicité tapageuse, lui montre toutes les choses merveilleuses qu'il pourrait se procurer—téléviseur-couleur et tout le reste. Il ne peut se les permettre, même en les achetant à tempérament, car il n'a pas d'emploi. Étant sans emploi, il n'a pas d'argent et se sent frustré. La société n'a pas de place pour lui, sauf comme assisté et c'est ce qu'il finit par devenir. S'il ne peut trouver de travail, il doit compter sur l'État. S'il a la chance d'avoir droit aux prestations de chômage, il peut au moins garder un peu de sa dignité. Autrement, et trop souvent, il doit marcher sur son orgueil et accepter de l'assistance publique.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) sait-il ce que cela signifie? Je ne le crois pas. Je ne crois pas que personne à la Chambre le sache vraiment. C'est une des véritables tragédies de notre époque qu'en ce pays d'abondance nous devons refuser le droit au travail à tant de nos gens. Il faut avoir des contacts avec eux pour comprendre un peu ce que tout cela veut dire. Oh oui, il est tout à fait approprié de songer à éliminer des rôles

[M. McGrath.]

d'imposition les gens à revenu moyen ou plus particulièrement, les petits salariés. Il faudrait le faire dès maintenant sans attendre à l'année prochaine. Il faudrait le faire sans délai en guise de mesure d'urgence, car c'est essentiel si nous voulons remédier au chômage et relancer l'économie. J'ai quelque peine à comprendre certaines parties du bill à l'étude.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il est arrivé au bout de son temps de parole, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre son discours. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le député poursuive?

Une voix: Son leader reviendra-t-il?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il ne saurait y avoir de condition. Je vais poser une nouvelle fois la question. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le député poursuive?

M. Francis: Bien volontiers.

M. McGrath: L'horloge fera sans doute ce que certains aimeraient faire. Le bill à l'étude est décevant en ce qu'il ne réalise pas ce qu'il se propose d'accomplir. Plus particulièrement, il ne contribue pas à remédier à la situation critique dans laquelle notre pays se trouve aujourd'hui par suite de la politique du gouvernement, et à moins que le gouvernement ne révise sans plus tarder ses positions, les Canadiens connaîtront un sombre et pénible hiver.

M. Gilbert: Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, la mesure fiscale, le bill C-259, est le triste dénouement de neuf ans d'études poussées et complètes visant la réalisation d'un régime fiscal qui établirait au Canada la justice, l'équité et la croissance économique pour tous les citoyens. Le bill indique clairement que le gouvernement, en rejetant le rapport Carter, a capitulé devant le monde des affaires. Je suis frappé de constater que moins de 10 p. 100 des Canadiens puissent grâce à leur richesse et leur puissance, dominer les 90 autres p. 100.

En 1962, lorsque le gouvernement conservateur, par décret du conseil, a chargé Kenneth Carter d'étudier le régime fiscal canadien, il lui a donné des instructions précises, entre autres, pour qu'il fasse rapport sur la répartition des fardeaux parmi les contribuables du fait des taux, des exemptions, des allègements et des indemnités prévues dans les impôts des particuliers et des sociétés et, en second lieu, sur les répercussions du régime fiscal sur l'emploi, le niveau de vie, l'épargne et les investissements, la productivité industrielle et la stabilité et l'expansion économiques.